



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 14 mai 2018

PROJET DE DELIBERATION

**« Approbation des comptes 2017  
de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion du Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2017, ainsi que les comptes de cette institution pour le même exercice ;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2017 établi par la Fiduciaire Chavaz SA, sise rue Jacques-Grosselin 8 à, Carouge, daté du 17 avril 2018 ;

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse, dans sa séance du 2 mai 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 9 mai 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ / REFUSE**

1. Les comptes 2017 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport daté du 17 avril 2018, établi par la Fiduciaire Chavaz SA, sise Rue Jacques-Grosselin 8, à Carouge.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2017, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.